

Image not found or type unknown



Droit a posseder une copie de lettre calomnieuse

Par **kristof**, le **13/02/2009** à **16:22**

bonjour, mon employeur a reçu une lettre calomnieuse me concernant et il refuse de m'en faire une copie afin que porte plainte pour calomnies. En a t-il le droit ? et si non sur quelle base juridique puis-je m'appuyer afin l'y l'obliger ?
merci